



## **L'ex-compagnon condamné à un an de prison**

Écrit par Alain RASSAT - Mis à jour Samedi, 28 Octobre 2017 10:39

---

"Je n'ai pas trouvé les moyens de me contrôler" reconnaît le prévenu. Les bras croisés, le regard baissé et fermé sur lui-même, un T-shirt noir, les cheveux rasés derrière et sur les côtés, le concubin n'avait pas hésité à se montrer violent et agressif, à donner des coups de poings et de pieds, parfois devant les deux enfants en bas-âge du couple, voire devant sa nièce âgée de cinq ans. Congédié de la maison, la situation s'était dégradée progressivement à chaque visite. Il rentre alors avec une clef, puis lorsque celle-ci lui est retirée, il passe par la fenêtre, et une autre fois par le toit ! Il se cache à l'intérieur et se fait surprendre, dissimulé dans le placard de la chambre, avant de s'en prendre physiquement à son ex-concubine.

Les jours qui précédaient l'agression, les gendarmes faisaient déjà deux rondes par jour devant la maison. Comprenant la détermination et le côté excessivement dangereux de l'ex-concubin, ils n'avaient pas hésité à déployer vers 23h un hélicoptère équipé d'un éclairage de nuit et secondé au sol par une vingtaine de gendarmes sur les communes du Lardin, de Beauregard et Peyrignac.

Le juge souligne qu'en raison de sa présence "une 4e fois devant ce tribunal, il n'est pas possible d'un sursis". L'individu déjà condamné à deux reprises pour des faits similaires était sous contrôle judiciaire. Une prochaine audience, le 4 décembre 2017 à 10h, déterminera la somme qu'il devra rembourser suite aux dégâts matériels qu'il a commis dans la maison de son ex-compagne et qui ne sont pas encore chiffrés par l'assurance.

**- Lire en complément l'article de La Dordogne Libre du Mercredi 13 septembre 2017 ci-joint**

---

**Article du 3 août 2017.**

## L'ex-compagnon condamné à un an de prison

Écrit par Alain RASSAT - Mis à jour Samedi, 28 Octobre 2017 10:39

---

